

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Conseil du 16 mars 2018

Délibération n° 2018-2619

commission principale: développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s):

objet: Clusters d'entreprises - Attribution de subventions de fonctionnement aux associations Cluster Lumière,

Digital league, EDEN et Ingera 2 pour leurs programmes d'actions 2018

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de

l'innovation et de l'action économique

Rapporteur: Monsieur le Conseiller Lebuhotel

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 27 février 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mardi 20 mars 2018

Présents: MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, M. Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mmes Frih, Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Guilland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mmes Servien, Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

<u>Absents excusés :</u> MM. Colin (pouvoir à M. Galliano), Claisse (pouvoir à M. Jacquet), Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Mmes Poulain (pouvoir à Mme Glatard), Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), MM. Broliquier (pouvoir à M. Geourjon), Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Fenech (pouvoir à M. Huguet), Fromain (pouvoir à M. Compan), Gouverneyre (pouvoir à M. Vergiat), Passi, Mme Pietka (pouvoir à Mme Burricand), MM. Sturla (pouvoir à Mme Brugnera), Vial (pouvoir à M. Jeandin).

Absents non excusés : M. Aggoun.

Conseil du 16 mars 2018

Délibération n° 2018-2619

commission principale: développement économique, numérique, insertion et emploi

objet: Clusters d'entreprises - Attribution de subventions de fonctionnement aux associations Cluster Lumière, Digital league, EDEN et Ingera 2 pour leurs programmes d'actions 2018

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Le Conseil,

Vu le rapport du 22 février 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Les clusters, ou grappes d'entreprises, sont des réseaux d'entreprises constitués majoritairement de petites et moyennes entreprises (PME) et de très petites entreprises (TPE), fortement ancrés localement, souvent sur une même filière ou un même créneau de production.

Ces clusters couvrent un ensemble d'industries liées et d'autres entités importantes pour la compétitivité des entreprises et ce type d'organisation permet, en fédérant les énergies, de développer l'innovation ou conquérir des marchés.

Quatre associations clusters d'entreprises sont présentes auprès des entreprises du territoire de la Métropole de Lyon :

- le Cluster Lumière : éclairage,
- le cluster Digital league : numérique,
- le cluster European defense economic networks (EDEN) : cluster de PME dédié à la défense, la sécurité et la sûreté,
- le cluster Ingera 2 : ingénierie urbaine et industrielle.

Ces clusters sollicitent le soutien de la Métropole pour mettre en œuvre leurs programmes d'actions 2018 qui s'inscrivent pleinement dans les priorités sectorielles du programme de développement économique de la Métropole.

II - Objectifs

La stratégie de la Métropole, présentée dans le cadre de son programme de développement économique 2016-2021, est d'accompagner les entreprises dans leur évolution, du créateur d'entreprise jusqu'au grand compte.

Il s'agit d'accompagner l'entreprise tout au long de son parcours, en favorisant un maillage maximum avec l'écosystème local. L'enjeu est, à la fois, de lui permettre de bénéficier de la densité du tissu économique de la Métropole pour l'aider à se développer et pour générer un attachement particulier avec ce territoire qui l'a accompagnée, de nature à favoriser son ancrage local.

Les clusters s'inscrivent pleinement dans cette dynamique en ayant pour objectif d'engager des démarches partenariales pour mettre en œuvre des stratégies communes et porter des projets afin d'accroître la compétitivité des entreprises positionnées sur un même marché.

Pour ce faire, les clusters agissent sur différents leviers : le développement de produits/services, la formation, le développement commercial, l'internationalisation, la gestion des ressources humaines. Les pouvoirs publics nationaux et locaux sont étroitement associés à ces dynamiques.

Dans le cadre du programme de développement économique 2016-2021, la Métropole a particulièrement ciblé des filières dites "émergentes", comme les secteurs de la sécurité et l'ingénierie urbaine et industrielle.

Compte tenu de la structuration de ces filières, la Métropole a souhaité positionner son soutien à 3 niveaux pour renforcer leur fonctionnement :

- favoriser le lien entre universités, clusters et grandes entreprises pour développer l'employabilité des étudiants/entreprises.
- renforcer l'accompagnement des entreprises dans leur développement à l'international,
- mieux identifier les savoir-faire internationaux de ces entreprises pour renforcer le marketing territorial.

C'est dans cet objectif que s'inscrit, notamment, la proposition de soutien au plan d'actions du cluster Ingera 2.

III - Propositions de financement pour l'année 2018

1° - Cluster Lumière

Le Cluster Lumière est le réseau de compétences de la filière de l'éclairage qui rassemble les entreprises et organismes qui interviennent sur les marchés des solutions d'éclairage innovantes. Le cluster, qui a été fondé en 2008, compte plus de 160 adhérents fin 2017.

a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2017

Par délibération n° 2017-1757 du Conseil du 6 mars 2017, la Métropole a accordé au Cluster Lumière une subvention de 44 180 € pour la réalisation de son plan d'actions 2017.

Les principales actions conduites par le cluster en 2017 ont été les suivantes :

- le soutien à l'organisation et la participation au nouvel événement des professionnels de l'éclairage, le salon Onlylight qui a eu lieu au mois de juin à Eurexpo. L'événement a permis de rassembler près de 2 500 professionnels, une trentaine de conférences ont été organisées pour présenter les dernières innovations,
- les actions de mise en réseau et de diffusions d'information : l'organisation des soirées du cluster, la construction et la diffusion de newsletter de veille des marchés,
- la mise en place du campus Lumière : déclinaison d'une offre de formation de sensibilisation à l'éclairage et à la lumière de niveau bac +3 à bac +5.

b) - Programme d'actions pour 2018 et plan de financement prévisionnel

Le programme d'actions 2018 se traduira par :

- la mise en place de groupes d'entreprises "projets collaboratifs" qui proposeront des solutions d'éclairage innovantes et éco énergétiques. L'objectif est de réaliser des démonstrateurs d'expérimentations en conditions réelles,
- le lancement d'une campagne de communication autour du projet LUMEN, autour de la pose de la 1ère pierre,
- le développement international : l'organisation de missions lors des salons "Light&Building" à Francfort, "Light middle east show" à Dubaï, "Smart city world expo" à Barcelone,
- l'organisation d'événements de réflexion prospective sur des thématiques d'intérêt pour la filière "lumière et santé", "intégration ouverte des fonctions dans le luminaire",
- l'organisation de la journée de l'éclairage innovant pour marguer le 10° anniversaire du cluster.

	Le budget prévisionnel du Cluster	· Lumière pour	l'année 2018,	, d'un montant d	de 649 034 €,	est présenté
ci-dessou	s:					

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
animation du réseau	183 000	Métropole	43 000
accompagnement entreprises	114 034	Région Auvergne-Rhône-Alpes	238 834
frais de fonctionnement	150 000	produits du cluster	137 200
divers	5 000	participation administrateurs	197 000
emploi des contributions volontaires	197 000	Chambre de commerce et d'industrie Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne	33 000
Total	649 034	Total	649 034

Il est proposé d'accorder au Cluster Lumière une subvention de fonctionnement d'un montant de 43 000 € pour la réalisation de son plan d'actions 2018, soit une baisse de 2,7 % par rapport à 2017.

2° - Cluster Digital league

L'association Digital league (anciennement dénommée Clust'R numérique) a été créée en 2008 par les acteurs de la filière logicielle régionale et fait partie des 12 clusters économiques constitués en Rhône-Alpes. Elle fédère aujourd'hui plus de 500 adhérents cotisants (dont 180 sur le territoire de la Métropole).

Le cluster contribue à favoriser la performance et l'innovation de ses adhérents, en organisant chaque année plus d'une cinquantaine d'événements proposant information, formation, réseautage, partage de bonnes pratiques sur des thématiques portant sur le business et l'innovation, l'export, l'entrepreneuriat, la formation et l'expertise technique logicielle.

L'association Digital league propose à toutes les entreprises, quelle que soit leur taille, des actions au service de 3 missions : fédérer, grandir ensemble et rayonner. Au quotidien, l'association Digital league favorise l'échange des bonnes pratiques entre entrepreneurs, écoles, laboratoires, investisseurs et institutionnels pour faire naître des synergies gagnantes.

En 2017, le cluster a fusionné avec l'association Auvergne TIC, donnant naissance au cluster régional Digital league couvrant le périmètre Auvergne-Rhône-Alpes. Le budget global de cette association élargie cumule donc les activités des 2 anciennes structures.

a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2017

Par délibération n° 2017-1757 du Conseil du 6 mars 2017, la Métropole a accordé à l'association Digital league une subvention de 112 000 € pour la réalisation de son programme d'actions 2017.

Le programme d'actions 2017 a été suivi, et plus particulièrement sur le seul territoire de la Métropole, le bilan est le suivant : 73 actions ou événements ont été organisés réunissant près de 5 000 participants. L'association, porteuse du programme "Pass french tech" depuis 2016 a permis de labelliser 8 nouveaux lauréats en 2017.

L'association a également reconduit pour la 2° année son événement annuel "Digital summ'R" qui a réuni plus de 700 chefs d'entreprises de la filière numérique en juillet.

b) - Programme d'actions pour 2018 et plan de financement prévisionnel

Les priorités affichées pour l'année 2018 porteront sur 2 attentes exprimées par les adhérents :

- accompagner les entreprises sur leurs problématiques de ressources humaines (recrutement) et de formation (monter en compétences), à travers plusieurs outils : cartographie des compétences, annuaire, catalogue de formations (Digital league academy), événements réseaux, etc.,

- aider au développement économique des entreprises, à la recherche de partenaires techniques et commerciaux, recherche de clients, aide à l'export, compétitivité, visibilité, grâce aux outils opérés par l'association : club open innovation, rendez-vous "speed meeting", accompagnement Inovizi, "Pass french tech", conseil scientifique, etc.

Par ailleurs, l'association Digital league portera des actions spécifiques sur le territoire de la Métropole :

- comprendre et objectiver les compétences territoriales présentes grâce à son observatoire de la filière, de manière à proposer des actions beaucoup plus ciblées sur les spécificités du territoire (cyber sécurité, internet des objets, intelligence artificielle, modélisation, etc.) et sur les besoins des entreprises en formations,
- croiser avec l'association Lyon french tech ses travaux relatifs à l'identification des compétences et formations numériques du territoire.
- améliorer les articulations avec les autres structures du territoire, de façon à ce que l'association Digital league puisse être un contributeur actif,
- porter des actions en matière de transformation numérique des entreprises (et collectivités), en particulier sur les thématiques industrie du futur et ville intelligente,
- apporter un appui opérationnel pour soutenir et structurer la dynamique du réseau thématique "internet des objets" sur la durée.

Le budget prévisionnel du cluster Digital league pour l'année 2018, d'un montant de 1 741 600 €, est présenté ci-après :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
services extérieurs	732 500	Métropole de Lyon	112 000
charges de personnel	843 000	Région Auvergne-Rhône-Alpes	638 000
achats	7 300	Métropole de Clermont-Ferrand	120 000
dotations	6 000	Saint-Etienne Métropole	110 000
autres services extérieurs 152		Roanne - Valence	45 000
		Conseil général de la Loire	80 000
		Grenoble-Alpes Métropole	20 000
		Direction régionale des entreprises de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE)	19 000
		cotisations	171 000
		sponsoring	105 000
		produits du cluster	321 600
Total	1 741 600	Total	1 741 600

Il est proposé d'accorder au cluster Digital league une subvention de fonctionnement d'un montant de 112 000 € pour la réalisation de son plan d'actions 2018.

3° - Association European defense economic networks (EDEN)

L'Association EDEN a été fondée en 2008 par 6 entrepreneurs rhônalpins.

Elle est basée à Lyon et rassemble aujourd'hui près de 130 PME à l'échelle nationale dans le domaine de la défense, de la sécurité et de la sûreté.

Ces entreprises représentent 10 000 emplois et près d'un milliard d'euros de chiffre d'affaires, dont plus de la moitié à l'export. Elles couvrent 4 domaines d'activités complémentaires : équipements pour aéronefs,

navires et véhicules ; détection, protection et surveillance ; ingénierie et essais ; protection individuelle. Certaines entreprises sont des leaders dans les secteurs de l'énergie, du transport, de la santé et de la sécurité informatique. Rassemblées en fédération nationale, elles proviennent essentiellement des régions Auvergne-Rhône-Alpes, Bretagne, Centre-Val de Loire et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

En mutualisant leurs savoir-faire et technologies les plus innovantes, les membres du cluster EDEN proposent des solutions personnalisées à des prix compétitifs. Cette communauté alliant expertise technique et parfaite connaissance des besoins du marché de la sécurité rend plus cohérente l'offre des entreprises françaises.

L'association EDEN sollicite le soutien de la Métropole pour la mise en œuvre d'un programme d'actions dédié à l'animation et à la structuration de la filière sécurité sur l'agglomération.

a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2017

Par délibération n° 2017-2144 du Conseil du 18 septembre 2017, la Métropole a accordé à l'association EDEN une subvention de 50 000 € pour la réalisation de son programme d'actions 2017.

Les principales réalisations de l'association en 2017 sont :

- participation aux différents travaux de structuration d'un "pôle sécurité" à Lyon : participation active au projet "campus européen de la sécurité", participation à la préparation du salon Préventica, etc.,
- fédération et organisation de pavillons communs de PME sur des salons internationaux (Milipol Paris, sofins, Salon du Bourget, etc.). 93 PME en cumulé ont bénéficié de cette action, dont 27 de la Métropole,
- accompagnement de 2 PME via l'offre d'accélération pour des projets innovants dans les domaines de la défense, la sécurité, la sûreté et la sécurité civile,
- développement de partenariats internationaux contribuant au rayonnement de Lyon.

À noter qu'une consultation réalisée en octobre 2017 portant sur la réindustrialisation montre que les effectifs des PME du cluster EDEN devraient croître de 10 % dans les mois à venir.

b) - Programme d'actions pour 2018 et plan de financement prévisionnel

Le programme d'actions 2018 se décline autour de 3 axes :

- contribution active à la mise en place d'un pôle sécurité à Lyon : poursuite de la participation au projet "campus européen de la sécurité", participation à la préparation d'évènements qui auront lieu à Lyon (Préventica et Technology against crime -TAC-),
- accompagnement des PME, notamment par la fédération et l'organisation de pavillons communs de PME sur des salons internationaux (Eurosatory, sofex, etc.) et par la poursuite de l'offre d'accélération pour les projets innovants dans le domaine de la défense, la sécurité, la sûreté, la sécurité civile,
- développement des relations du cluster à l'international.

Le budget prévisionnel de l'association EDEN pour l'année 2018, d'un montant de 226 400 €, est présenté ci-dessous :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
salaires et charges	106 000	cotisations	126 400
consultants chargé de communication /relations presse conseiller défense et sécurité	35 000		
comptable	3 000	subventions dont :	100 000
facturation locaux Chambre de commerce et d'industrie Lyon Métropole Saint- Etienne Roanne	4 000	État	50 000
communication	20 000	Métropole de Lyon	50 000

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
actions à l'international	31 000		
incubateur	9 400		
animation/rayonnement Métropole de Lyon	13 000		
divers	5 000		
Total	226 400	Total	226 400

Il est proposé un financement de la Métropole à hauteur de 50 000 € pour accompagner l'association EDEN en 2018, montant identique à 2017.

4° - Cluster Ingera 2

Sur la Métropole, la filière "ingénierie urbaine et industrielle" regroupe environ 15 000 emplois et s'appuie sur le tissu industriel de tout le quart sud-est, ainsi que sur un environnement économique de qualité :

- la présence de pôles et clusters : Indura et Ingera mais également la fédération Syntec Ingénierie,
- l'offre de formation et de recherche présente notamment sur les Campus de la Doua (Institut national des sciences appliquées -INSA-) et de Vaulx en Velin (Ecole d'architecture et Ecole nationale des travaux publics de l'Etat -ENTPE-).

On dénombre 4 concentrations d'activités d'ingénierie dans la Métropole, complémentaires dans leurs spécificités :

- pôle économique ouest et Vaise : activités d'ingénierie généralistes et numériques (Vibratec, Société rhônalpine de travaux et d'ingénierie -SRTI-, Akka, Altran, etc.),
- Biopôle de Gerland : activités d'ingénierie biotechnologies (Société en nom collectif -SNC- Lavalin, Eras, etc.),
- Carré de Soie/parc technologique : pôle d'ingénierie des grands équipements (eau, transport, énergie) autour du secteur Tase (Technip, Véolia, etc.) et à Saint Priest (Assystem, Auxitec, etc.),
- Part-Dieu : activités généralistes, ingénierie des systèmes urbains (Egis, Artelia, etc.), ingénierie de l'énergie (EDF, Areva, Naldeo, Burgeap, etc.).

Lyon Part-Dieu est le pôle le plus important avec 127 entreprises, 3 300 emplois et une croissance de + 49 % entre 2008 et 2013 (données INSEE). Ce secteur marque ainsi l'ADN de la Part-Dieu avec la présence à la fois de grands groupes (Egis, HIQ consulting, Davidson RA, Setec et Artélia), de PME TPE, de start-up et de fonctions de direction de rang national, de sociétés spécialisées en lien avec les lignes de forces du quartier : nucléaire (Tractebel, Burgeap, etc.), infrastructures et services urbains (Egis, Artelia, etc.) et d'un positionnement de ces entreprises à l'international (Egis, Artelia, Lombardi, etc.).

Les prestataires d'ingénierie apportent des compétences indispensables à l'innovation et à la montée en gamme du tissu économique de la Métropole et de la région, avec 3 enjeux clés :

- chercher des relais de croissance à l'international du fait de la perspective de baisse de la commande publique française,
- améliorer l'attractivité "métier" et le lien entre les entreprises et l'Université,
- développer les leviers d'innovation (nouveaux marchés, nouvelles activités, etc.).

a) - Présentation du pôle Ingera 2

Créé en 2015, Ingera 2 est le 1er réseau des professionnels de l'ingénierie en France regroupant les sociétés d'ingénierie et de conseil, les ingénieries internes au sein d'industriels, les universités et les écoles (ex : Abylsen, Alten, Assystem, EDF, Egis, Ekium, Engie, Ingeco, Matis, l'INSA, Lyon 1 et intègre 30 % de TPE/PME, etc.).

La naissance de ce cluster est issue d'un travail collaboratif entre la Chambre de commerce et d'industrie Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne, l'Agence pour le développement économique de la région lyonnaise (ADERLY), les syndicats de la filière (Syntec ingénierie, le CINOV), les pôles de compétitivité (Axelera, Indura, etc.) l'enseignement supérieur (INSA, l'Ecole catholique d'arts et métiers -ECAM-) et les entreprises. Ingera 2 a, par ailleurs, participé à la définition de la stratégie 2016 de l'ingénierie de la Métropole.

En se positionnant sur toute la chaîne de valeur, Ingera 2 permet de valoriser l'ingénierie comme une filière à part entière reconnue du développement économique du territoire, une meilleure adaptation des

entreprises aux évolutions métiers et de faciliter la mise en réseau entre ces entreprises, vecteur d'openinnovation.

b) - Programme d'actions pour 2018 et plan de financement prévisionnel

Les actions 2018 d'Ingera 2 à l'échelle métropolitaine se déclineront autour de 3 axes stratégiques :

- Attractivité des talents

L'objectif est de positionner la Métropole comme un territoire d'excellence doté de stratégies ressources humaines (RH) innovantes, attractives et coopérant face aux enjeux de recrutement du secteur de l'ingénierie. Les nouvelles formes de management en faveur de la qualité de vie, de l'innovation et de la diversité au travail concourent en effet à l'attractivité des talents :

. la création d'un think tank RH - "RH open-innovation" : lieu de co-développement des pratiques innovantes en RH dans l'ingénierie pour fidéliser les talents (flexibilité au travail, design-thinking, intrapreneuriat, etc.),

. création d'un label "RH Ingera 2". Son objectif est de créer une marque employeur attractive reconnue certifiant les ingénieries internes et externes sur leurs processus de valorisation des parcours et compétences, leurs approches managériales soutenant les capacités d'innovation et la qualité de vie des collaborateurs,

. valorisation de la filière (richesses des métiers/parcours/secteurs) pour le recrutement et la promotion de la diversité ;

- promouvoir cette filière d'excellence à l'échelle locale et internationale

La filière est fortement présente à Lyon mais mal valorisée à la différence de territoires comme Sophia Antipolis, Toulouse, Paris-Saclay. L'objectif est donc de déployer une action marketing et événementielle valorisant l'ensemble de la chaîne de valeur de l'ingénierie (en lien avec la stratégie "industrie du futur") et les actions RH déployées par Ingera 2 :

. l'organisation du 24h Inge'innov 2018 : 1er Hackathon de l'ingénierie en France, il regroupe des équipes mixtes élèves ingénieur/collaborateurs des adhérents (écoles/ingénieries/industriels) permettant de découvrir l'ingénierie et ses métiers (première réussite en 2017),

. une action marketing valorisant les forces de l'ingénierie en lien avec la stratégie "industrie du futur" et les actions RH déployées par Ingera 2,

. inscrire les acteurs d'Ingera 2 dans les dispositifs existants concourant à la valorisation internationale de la filière (service Métropole, City Tech, délégations, etc.) ;

- promouvoir toutes les formes d'innovation de l'ingénierie

Ingera 2 se propose enfin de renforcer l'open-innovation et de promouvoir les innovations managériales de l'ingénierie :

. la création du think tank "Industrie du futur" : premier lieu d'innovation de l'ingénierie face aux enjeux de la transformation de l'industrie du futur,

. la création du think tank RH open-innovation.

Le budget prévisionnel d'Ingera 2 pour l'année 2018, d'un montant de 68 800 €, est présenté ci-après :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
achats	14 228	subventions d'exploitation	30 000
achats d'études et de prestations de services	14 228	Métropole de Lyon	30 000
services extérieurs	42 572		
Sous-traitance générale	40 572		

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
assurances	300		
divers	1 700		
autres services extérieurs	12 000	autres produits	38 800
publicité, publication	700	cotisations	30 000
déplacements, missions et réceptions	11 300	autres (participation 24h)	8 800
Total	68 800	Total	68 800

Il est proposé d'accorder à Ingera 2 une subvention de fonctionnement d'un montant de 30 000 € pour la réalisation de son plan d'actions 2018 ;

Vu ledit dossier;

Ouï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve:

- a) l'attribution des subventions de fonctionnement d'un montant total de 235 000 € au profit des bénéficiaires et selon la répartition suivante :
- 43 000 € au profit de l'association Cluster Lumière,
- 112 000 € au profit de l'association Digital league,
- 50 000 € au profit de l'association European defense economic networks (EDEN),
- 30 000 € au profit de l'association Ingera 2 ;
- b) les conventions à passer entre la Métropole de Lyon et les associations Cluster Lumière, Digital league, EDEN et Ingera 2 définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.
- 2° Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **3° Le montant** à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal exercice 2018 compte 65748 fonctions 632 et 62 opérations :
- n° 0P02O1576 pour un montant de 43 000 €,
- n° 0P02O2626 pour un montant de 112 000 €,
- n° 0P02O4898 pour un montant de 50 000 €,
- n° 0P01O0851 pour un montant de 30 000 €.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 20 mars 2018.